

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE
Puy-de-Dôme

SÉANCE DU 11 JANVIER 2013

Le 11 janvier 2013, le Conseil municipal de la commune de Chantat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre SAINTEMARIE, Maurice FAVEYRIAL, Dominique BARDON, Gérard TOURRETTE, Renaud MOLLE, Pascal PAQUET, Bernard LEFEVRE, Jacqueline MURATON, Eric PICHON, Laetitia SEIDEL, Anne-Virginie RELLIER-LAFOND

Absents excusés : Jean-Maurice HEINRICH, Pascal PAQUET, Eric PICHON, Anne-Virginie RELLIER-LAFOND, Gérard TOURRETTE

Procurations : Jean-Maurice HEINRICH donne procuration à Pierre SAINTEMARIE

Pascal PAQUET donne procuration à Renaud MOLLE

Eric PICHON donne procuration à Maurice FAVEYRIAL

Gérard TOURRETTE donne procuration à Dominique BARDON

Nombre de Conseillers

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 11

Date de la convocation :

le 7 janvier 2013

Secrétaire de séance :

Jacqueline MURATON

PERSONNEL : CONTRAT COLLECTIF - PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une participation de 50% sur la cotisation mensuelle « Garantie Maintien de Salaire » à tout agent stagiaire ou titulaire CNRACL pouvant justifier d'un certificat d'adhésion et ce à compter du 01/01/2013.

Voté à l'unanimité.

PERSONNEL : CREATIONS DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la création d'un poste d'Adjoint administratif territorial de 1ère classe permanent à temps complet ainsi qu'un poste d'Adjoint technique territorial de 1ère classe permanent à temps non complet à raison de 5/35^{ème} et ce dans le cadre d'avancements de grades liés à l'ancienneté pour deux agents actuellement en poste.

Voté à l'unanimité.

PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE DE NON TITULAIRE - EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste de non titulaire sur un emploi permanent au grade d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à raison de 2h30/35^{ème}. Cet agent sera chargé de l'entretien des locaux de la mairie.

Voté à l'unanimité.

Ⓜ M. JEAN-MAURICE HEINRICH ET MME ANNE-VIRGINIE RELLIER-LAFOND ARRIVENT EN COURS DE SEANCE

Ⓜ M. BERNARD LEFEVRE QUITTE LA SEANCE

Absents excusés : Bernard LEFEVRE, Pascal PAQUET, Eric PICHON, Gérard TOURRETTE

Procurations : Bernard LEFEVRE donne procuration à Jacqueline MURATON

Pascal PAQUET donne procuration à Renaud MOLLE

Eric PICHON donne procuration à Maurice FAVEYRIAL

Gérard TOURRETTE donne procuration à Dominique BARDON

Nombre de Conseillers

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 12

Date de la convocation :

le 7 janvier 2013

Secrétaire de séance :

Jacqueline MURATON

TRAVERSE DE BOURG : DEMANDES DE SUBVENTIONS ET LANCEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel des travaux de traverse de bourg.

Coût total prévisionnel des travaux	927 620 € HT
Subventions sollicitées	
• Conseil général (partie traverse)	296 000 €
• Conseil général (FIC)	111 000 €
• Conseil général (AEP)	36 300 €
• Conseil général + Agence de l'Eau (EU)	34 590 €
• Etat DETR	90 000 €
• Réserve parlementaire	50 000 €
Autofinancement	309 730 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le plan de financement, d'engager la procédure de passation du marché de travaux selon la procédure adaptée et de solliciter les aides financières détaillées ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

COMITE CYCLISTE REGIONAL D'AUVERGNE : LA DURTORCCHA - DEMANDE DE SUBVENTION

2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'allouer une subvention d'un montant de 450€ pour l'organisation de la course cycliste « La Durtorccha ».

Voté à l'unanimité.

EPF-SMAF : ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord à l'adhésion de nouveaux membres.

Voté à l'unanimité.

SALLE LA SALESSE : REGLEMENT ET TARIFICATION DES LOCATIONS

Après lecture du règlement intérieur et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs et conditions de location comme suit :

	COMMUNE		VSV		AUTRES		Nettoyage des sols	Caution
	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5	Profil 6		
	habitant	association	habitant	association*	habitant	association*		
Grande salle/Bar/Sanitaires	260	gratuit	470	260	600	320	150	1500
Option Cuisine Gde Salle	70	gratuit	110	70	150	110	50	
Petite Salle	100	gratuit					60	1500
Petite salle (si location grande salle)	70	gratuit	110	70	150	110	50	
Option Cuisine Petite Salle	50	gratuit					50	
Bar/Sanitaires	100	gratuit	150	100	180	150	80	1500
Vestiaires/douches		gratuit		50		70	40	1500

* sur avis du Maire, en fonction de l'activité

Les habitants des villages d'Egaules et de Laty bénéficient par dérogation des tarifs type « Profil 1 ».

Les associations de la Communauté de communes Volvic-Sources et Volcans bénéficient d'une gratuité à raison d'une manifestation à but non lucratif par commune et par an.

Les utilisateurs des locaux se conformeront au règlement en cours décrivant plus précisément les conditions de locations.

Voté à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire propose, en section de fonctionnement, un virement de crédits de 510€ de l'article 02-dépenses imprévues à l'article 73925-FPIC.

Voté à l'unanimité.